

# TECHNICIEN.NE EN CHARGE DES ETUDES BATIMENT ET HYGIENE ET SECURITE

## Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	REGION BRETAGNE 283, avenue du général patton cs 21101 35711Rennes
<b>Grade :</b>	Rédacteur
<b>Référence :</b>	O035210100205784
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	14/01/2021
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent - vacance d'emploi
<b>Ouvert aux contractuels</b>	Oui (Art. 3-2 loi 84-53)
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/05/2021
<b>Date limite de candidature :</b>	11/02/2021
<b>Service d'affectation :</b>	Service ingénierie - direction des ports

## Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	port de Brest - Boulevard Isidore Marfille CS42941 29229 Brest Cedex
--------------------------	---

## Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Rédacteur Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe
<b>Famille de métier :</b>	Architecture, bâtiment et logistique > Gestion des services techniques et des bâtiments
<b>Métier(s) :</b>	Autre
<b>Descriptif de l'emploi :</b>	La direction des ports assure les missions portuaires de la Région Bretagne pour 6 ports principaux polyvalents (St Malo, Le Légué,

Roscoff Bloscon, Brest, Concarneau et Lorient) et 15 ports permettant notamment d'assurer la desserte des îles bretonnes (Batz, Roscoff Vieux Port, Le Conquet, Molène, Ouessant, Ste Evette, Sein, Groix, Quiberon, Belle-île, Vannes + cale de Conleau, Arz, Séné + cale de Barrarach). Ces missions sont assurées en lien avec les antennes portuaires de Brest, Lorient et Saint-Malo intégrées aux espaces territoriaux. Le service de l'ingénierie : - est prescripteur de méthode aux antennes pour la conception des plans de maintenance / programmes d'entretien sur le patrimoine des ouvrages portuaires et des bâtiments, - fournit un avis conforme sur les plans de maintenance / programmes d'entretien / programmes d'opérations nouvelles proposés par les antennes pour que la direction puisse valider les plans / programmes à l'antenne qui reste responsable de l'avancement et du budget de toutes les opérations. - se positionne en tant que prestataire de service et peut assurer la conduite d'opération pour le compte de l'antenne sur la conduite d'opérations complexes. - accompagne les antennes et diffuse les bonnes pratiques sur la qualité des documents d'études produits, sur la conduite d'opérations simples menées par les antennes. - anime des réseaux métiers, diffuse les connaissances notamment sur l'évolution des normes .... - anime la politique d'hygiène et sécurité pour les interventions en régie des équipes des antennes et pour certains points particuliers des interventions à risque d'entreprises (régime insulaire, travail à la marée, ...) - a en charge le pilotage de plusieurs thèmes : suivi des contrôles réglementaires et économies d'énergie dans les bâtiments situés dans les ports - fournit de l'expertise dans le domaine de l'environnement littoral et maritime, de l'hydro-dynamique, de l'hydro-sédimentaire, des dragages Le SI permet ainsi d'assurer la programmation d'opérations de génie civil structurantes et de bâtiments pour la collectivité. Le service ingénierie accompagne la DP et le SEFTRA dans l'élaboration du programme pluri-annual de ses investissements sur son patrimoine immobilier. Les antennes portuaires restent en charge des tâches de programmation budgétaire et de réalisation des travaux. Le SI peut être en charge de certaines conduites d'opération à la demande de l'antenne. Par ailleurs, dans le cadre de la Breizh Cop, sont affichés les objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie, de réduction de gaz à effet de serre et d'augmentation de la part des énergies renouvelables Le service ingénierie a donc un fort enjeu d'exploitation des potentiels ENR des bâtiments et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. En matière de politique de prévention des risques et de l'hygiène et de la sécurité, la direction des ports vise à coordonner les actions des différents intervenants dans les antennes portuaires. La politique de prévention auprès de ces agents nécessite une connaissance des métiers portuaires (maintenance, exploitation et visite d'ouvrages et de chantiers) et de leurs modalités d'intervention.

#### **Profil demandé :**

Recrutement exclusivement statutaire : fonctionnaire en demande de mutation/détachement, lauréat de concours, ou par voie contractuelle (candidat reconnu travailleur handicapé).

- Connaissances dans le domaine du bâtiment
- Connaissances dans le domaine de l'hygiène et la sécurité
- Expérience dans les procédures qualité
- Bonne connaissance de l'utilisation des tableurs, bases de données outils de cartographies de type SIG,
- Sensibilité aux problématiques environnementales dont les économies d'énergie,
- Aisance à l'oral, qualités relationnelles et capacité à faire vivre un réseau,
- Aisance dans la collecte de données auprès d'interlocuteurs et dans l'animation et la coordination d'intervenants dans d'autres équipes,
- Qualités rédactionnelles et capacités de synthèse,
- Adaptabilité, sens de l'organisation (respect des délais), réactivité et rigueur,
- Esprit d'initiative.

#### **Mission :**

##### **Bâtiments :**

\* Inventaire des bâtiments de la Direction des Ports (DP) et cartographie

- Construire une méthode d'inventaire du patrimoine immobilier de la Direction des Ports basée sur les principes d'une évaluation des indices stratégiques et des indices d'Etat des bâtiments (cet inventaire doit pouvoir être suivi dans le temps par une approche simplifiée par les personnels des antennes)
- Construire une méthode de relevé et de suivi des données des bâtiments
- Proposer, définir et suivre des indicateurs de gestion performante du patrimoine immobilier, en lien avec la DIL garante du schéma directeur immobilier de la région Bretagne
- Réaliser des suivis de l'inventaire et animer le réseau des référents en antennes chargé du suivi des bâtiments
- Les bâtiments de la Direction des ports seront cartographiés sur des applications géoréférencées

\* Elaboration du PPI bâtiments

- Bâtir une programmation pluri-annuelle des investissements des études et travaux sur les bâtiments de la DP
- Proposer au printemps de chaque année une planification de remontée des besoins budgétaires par les antennes ; Discuter et

échanger avec les antennes sur son contenu ;

- Se coordonner avec la Direction des transports et des mobilités sur les gares maritimes,
- Transmission au cours de l'été à la DP et au Service fonctionnel des transports des éléments budgétaires du PPI,
- Suivre chaque année les trajectoires calendaires et budgétaires des opérations inscrites au PPI (en interne DP, externalisé à la SEM le cas échéant)

\* Obligations du propriétaire (contrôles réglementaires et sanitaires)

- Bâtir un outil de suivi des obligations du propriétaire sur chaque bâtiment selon sa classification (ERP, Code du travail, ...)
- S'assurer que ses obligations sont réalisées et que les conclusions des rapports, audits, expertises sont mises en œuvre pour préserver les responsabilités de la région Bretagne

\* Elaborer et piloter la mise en œuvre du plan énergie :

- Recenser les potentiels ENr du patrimoine immobilier non-concédé et concédés ; contribuer à sa pleine valorisation ; contribuer à susciter des opérations sur ce patrimoine et en suivre le déroulement ; évaluer leur efficacité
- Recenser et hiérarchiser les opérations d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments non-concédés et concédés ; contribuer à leur réalisation ; contribuer à susciter des opérations sur ce patrimoine et en suivre le déroulement ; évaluer leur efficacité
- Suivre les consommations et dépenses d'énergie
- Se charger de toutes les actions nécessaires pour faire bénéficier la Région Bretagne ou les concessionnaires des certificats d'économie d'énergie (CEE)

\* Etudes et conduite d'opération :

- Le cas échéant, piloter des études sur l'un des bâtiments ou groupe de bâtiments
- Conduire des opérations de travaux sur l'un des bâtiments des 23 ports
- \* Animation d'un réseau auprès des concessionnaires :
- Connaître les actions entreprises par les concessionnaires sur le patrimoine immobilier
- Animer des actions transversales ;

Hygiène et sécurité :

\* Participer à la prise en compte des enjeux Hygiène et sécurité

- Volet maître d'ouvrage : Permettre la bonne prise en compte des actions Hygiène et sécurité dans la rédaction des cahiers des charges des travaux infrastructures, équipements et bâtiments
- Volet employeur : Permettre la bonne prise en compte de ces prescriptions dans les interventions des équipes (exploitation, maintenance) et s'assurer de la bonne opérabilité des actions Hygiène et Sécurité envisagées
- Assurer la veille juridique et réglementaire en terme de santé et sécurité au travail et sur le domaine bâtimentaires

\* Coordonner les équipes et déployer des outils

- Participation à la mise à jour et suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DP, et déclinaison opérationnelle dans les modes de faire à travers des outils (par exemple création, diffusion, contrôle de mise à jour d'un suivi des habilitations et certificats d'aptitudes des personnels)
- Participation à l'élaboration et la mise en application des plans de prévention des équipes d'exploitation et de maintenance
- Elaboration et proposition à la DRH/Service de l'environnement et des conditions de travail (SCET) de consignes spécifiques DP en matière de santé et sécurité au travail en accord avec les antennes,
- Participation à l'élaboration des fiches de risques professionnels en liaison avec le médecin de prévention, le SCET, les antennes

\* Animation et assistance :

- Créer et animer une communauté Hygiène et Sécurité à la DP
- S'assurer de la bonne formation des agents à l'hygiène et la sécurité
- Appuyer les antennes dans la mise en œuvre de la politique à travers des visites sur place, des actions de sensibilisation, de formation...,
- Participer conjointement avec le SCET à l'analyse des causes des accidents de service et réalisation des rapports d'accidents.
- Alerter la hiérarchie sur les risques identifiés en proximité avec les équipes

Relations hiérarchiques :

- L'agent dépend directement de (n + 1) : chef.fe du service ingénierie
- L'agent encadre directement (n-1) : sans objet

Relations fonctionnelles :

Au sein de la Direction :

- Le service des concessions
- Le service de la prospective, économie, exploitation et environnement

Au sein de la DGA Mer, tourisme et mobilités :

- Le service fonctionnel des transports
- La direction des transports et de la mobilité
- La direction de la mer
- La direction des voies navigables

Au sein de la collectivité :

- Les antennes portuaires de Brest, Lorient et Saint-Malo
- La Direction de l'immobilier
- La DRH et plus particulièrement le SCET
- Les directeurs.rices des espaces territoriaux
- La direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité

Partenaires extérieurs :

- Les gestionnaires des ports
- Les entreprises de travaux publics, de bâtiments et les prestataires (Moe, bureaux d'études, SPS, AMO,...)
- Les services de l'Etat : DDTM, DREAL, Direction régionale des douanes
- Les usagers (entreprises, voyageurs)

Contraintes spécifiques : déplacements réguliers en région Bretagne.

**Contact et informations complémentaires :** Consulter la fiche de poste sur notre site [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh) (Rubrique/ service/Offre d'emploi) et postulez en ligne avant le 11/02/2021.

**Téléphone collectivité :** 02 99 27 10 10

**Lien de publication :** [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.